

SOMMET CITOYEN Saison 2

ATELIERS DE FAISABILITE

COMPTE-RENDU ATELIER « DEBAT POLITIQUE ENTRE ELUS-ES ET HABITANTS-ES EN AMONT DES CONSEILS MUNICIPAUX » SEANCE 1

Date, horaire et lieu de la séance : 15/01/2018 à 18h30 au Centre Administratif

Nombre de personnes présentes : 15

Date, horaire et lieu de la prochaine séance : 12/02/2018 à 18h30 au Centre Administratif

OBJECTIFS DE LA SEANCE / ORDRE DU JOUR

Echanges autour de la proposition : « permettre le débat politique entre élus-es et habitants-es en amont des Conseils Municipaux »

METHODE/DEROULE

- Introduction de la séance par Chantal CUTAJAR
- **Rappel de la démarche, de l'étape actuelle, des objectifs**, des principes à respecter **pendant l'atelier** et des rôles de chacun par les animateurs
- Lecture de la fiche action
- Echanges et débat
- Synthèse des propositions faites
- Clôture de la séance et annonce de la prochaine session

SYNTHESE DES ECHANGES

Précisions sur le fonctionnement actuel de la collectivité :

- **Il n'existe** pas de commissions thématiques. Les commissions plénières ont lieu une semaine avant le conseil municipal. Est-ce un lieu/moment adapté ?
- Question : quel espace pour le débat en amont des conseils municipaux ? sur quel sujet ?

Principaux échanges :

- **Il s'agit de construire une relation de confiance** entre élus-es et citoyens-nes.
- Que la parole des habitants-es puisse être mieux entendue. Cela pourrait se réaliser dans le prolongement des ateliers de quartier et des ateliers ville. Une personne référente irait dans la commission plénière.

- Etre informé des projets de la municipalité et permettre à des habitants qui souhaitent monter un projet de pouvoir le faire.
- Développer une revue de presse sur les projets municipaux en interne et mis à la connaissance de tous ? Il existe le PPI qui est public.
- Améliorer les passerelles et avoir des espaces pour « mettre au pot commun ». Néanmoins, cela ne peut pas se faire sur tous les projets. Cela demande beaucoup de temps.
- Dans les démarches de concertation, ce sont souvent les mêmes personnes qui **participent**. La question est d'avoir les codes pour être à l'aise. Il y a une nécessité de davantage d'accessibilité et de veiller à avoir un « panel » de la population concernée dans un projet de territoire.
- **Importance de la formation (processus d'apprentissage à la participation, à la prise de parole...)**
- Formation des habitants, des élus, des agents, changement de posture, travail de déconstruction à faire.

Propositions :

- Etablir un **répertoire des projets en début d'année** qui précise les différents projets envisagés et le niveau de participation prévu territoire par territoire ou politique publique **par politique publique**. L'information pourrait être faite une fois par an par les élus, qui annoncent les projets à venir.

- Il **s'agit de définir des règles claires et transparentes** : information, consultation, concertation, co-construction.

-**Lorsqu'il y a une demande d'avis** auprès d'habitants-es, il est souhaité qu'un retour soit fait par les élus-es auprès des habitants-es concernant la prise en compte ou non des éléments de cet avis et l'explication de la décision finale.

- Pour les projets co-construits, il est proposé que des habitants puissent être auditionnés en commission plénière. La **possibilité d'interrompre en séance municipale** pour une intervention pourrait-elle être également une solution pour présenter les projets des ateliers ?

- Rendre public les projets de délibération, ou leur résumé, en amont des conseils municipaux (vérification concernant la légalité avec le service juridique).

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE SUIVANTE

Etudier la faisabilité des propositions faites lors de la séance 1